

Privas, le 8 juin 2017

L'inspecteur d'académie - directeur académique des
services de l'Education nationale de l'Ardèche

à

Mesdames et messieurs les enseignants du premier
degré public

Pour attribution

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale de l'Ardèche

Pour information

Division des personnels
du 1^{er} degré public

Affaire suivie par
Anthony Lashermes

Téléphone
04 75 66 93 15

Mél :
Ce.dsden07-diper
@ac-grenoble.fr

www.ac-grenoble.fr/ia07

18, place André Malraux
BP 627
07006 Privas Cedex

Ouverture au public :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12 h
et de 13h30 à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16 h

**Objet : Mouvement départemental des enseignants du premier degré – Rentrée
scolaire 2017 – Phase d'ajustement.**

Annexes : n°1 liste des postes vacants
n°2 fiche de vœux

La présente note a pour objectif de rappeler la procédure d'affectation de la phase d'ajustement telle que décrite au V de la circulaire du mouvement départemental des enseignants du premier degré.

La phase d'ajustement du mouvement concerne les personnels titulaires et stagiaires restés sans poste à l'issue de la phase principale. Les personnels participant à celle-ci doivent formuler des vœux uniquement sur les postes vacants, figurant à l'annexe n°1.

Lors de la phase d'ajustement, les postes à exigences particulières ne sont pas soumis à condition(s) de diplôme et/ou de titre (CAPA-SH, CAFIPEMF, liste d'aptitude directeur, etc.) et sont pourvus à titre provisoire. Toutefois, les personnels qui remplissent les conditions pour être nommés à titre définitif sur ces postes sont affectés en priorité, à titre définitif.

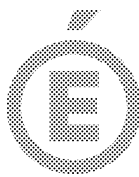
Les postes demeurés vacants à l'issue de la phase principale sont pourvus à titre définitif, si les conditions de diplôme et/ou de titre sont remplies. Tous les autres postes sont attribués à titre provisoire.

I. Formulation des vœux

Il convient de formuler vos vœux sur la fiche de vœux ci-annexée (n°2) en classant les postes de la liste par ordre de priorité. Le nombre de vœux n'est pas limité.

Les vœux parvenus hors délai et envoyés par une autre voie que l'adresse électronique ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr ne seront pas pris en compte.

II. Règles de la phase d'ajustement



2/2

Les enseignants seront affectés sur les postes vacants figurant sur la liste, selon les principes du mouvement, c'est-à-dire par barème décroissant et dans l'ordre des vœux formulés.

Les postes devenus vacants après publication de la liste seront pourvus dans le cadre de la phase d'ajustement de septembre.

- Les enseignants à temps plein doivent demander des postes à temps plein, ou des fractions de poste en nombre suffisant pour former un temps plein ;
- Fractions de postes : il n'est pas nécessaire de former tous les couplages possibles avec les fractions de poste souhaitées. La commission administrative paritaire étudiera toutes les possibilités de couplage en fonction de l'ordre de vos vœux.
- Si le poste obtenu est incomplet et que l'intéressé(e) exerce à temps complet, le complément manquant est attribué dans l'ordre des vœux formulés. L'affectation sur un complément en-dehors des vœux reste néanmoins possible. Dans ce cas de figure, la distance entre les fractions de poste sera observée afin d'être la moins importante possible ;
- Un enseignant travaillant à temps partiel peut demander un poste à temps complet. Le cas échéant, l'affectation n'est pas automatique. La demande sera étudiée dans l'intérêt du service ;
- S'il reste des postes non pourvus et des personnels sans poste à l'issue de l'étude des vœux des candidats, des nominations d'office pourront être opérées afin que tous les postes soient pourvus, dans l'intérêt du service. Il est précisé que les personnels affectés d'office n'auront pas la possibilité de participer à la phase d'ajustement de septembre.

III. Calendrier et informations pratiques

Vous pouvez envoyer vos vœux jusqu'au mercredi 14 juin 2017 minuit.

La fiche de vœux devra être retournée par courriel à l'adresse :

ce.dsden07-mouvement@ac-grenoble.fr

Vous avez la possibilité de saisir et retourner le formulaire de façon dématérialisée sans l'imprimer, à la stricte condition que le courriel émane de votre messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-grenoble.fr).

En cas de difficulté à vous connecter à votre webmail, veuillez consulter la page suivante :

>>>[SOS connexion webmail](#)<<<

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,
L'inspecteur d'académie - directeur académique des
services de l'Education nationale de l'Ardèche

Christophe MAUNY